

## Direction des services de gestion

La Direction des services de gestion sert, en général, de service consultatif interne en matière de gestion et de systèmes pour l'ensemble du ministère; elle exécute, avec ses propres ressources ou en faisant appel à des experts-conseils de l'extérieur s'il y a lieu, les projets qui lui sont confiés. A la demande de l'administrateur intéressé, elle étudie les situations ou les problèmes particuliers qui se présentent au siège du ministère ou dans les missions. A l'occasion, elle entreprend de sa propre initiative des études spéciales avec l'approbation de l'administrateur ou de son remplaçant. Elle fait rapport de ses constatations et de ses recommandations à l'administrateur qui décide lui-même s'il doit accepter les recommandations et les mettre en oeuvre. La Direction offre également des services pour faciliter au besoin la mise en oeuvre de ses recommandations.

La Direction des services de gestion a pour tâche précise de mettre sur pied progressivement un système informatique de gestion intégré qui réponde à tous les besoins du ministère sauf dans le domaine de l'information importante. La Direction est chargée, à cette fin, d'examiner et d'évaluer chaque nouvelle application de l'informatique envisagée au sein du ministère avant qu'elle ne soit mise en oeuvre.

L'étude du système d'information importante entreprise par une Direction antérieure, (la Direction des systèmes informatiques), est un important projet permanent de la nouvelle Direction. On prépare présentement tous les dossiers renfermant des documents d'avant 1963 en prévision de leur traitement par ordinateur.

## Direction du matériel

La Direction du matériel est chargée d'assurer le service de soutien nécessaire à toutes les missions diplomatiques canadiennes et à l'administration centrale, au moyen de la mise au point et de la publication des politiques, des directives et des méthodes qui permettent l'utilisation économique des ressources matérielles selon le principe de la comptabilité par centre de responsabilité. La Direction est chargée de la préparation du budget, du programme d'acquisition et de fourniture du matériel requis pour toutes les nouvelles missions, de l'expansion des activités des missions existantes et des rénovations importantes à envisager lors des déménagements dans de nouveaux locaux. Les responsabilités de la Direction comprennent l'élaboration du programme d'achat et de fourniture des meubles destinés aux bureaux et logements, et d'autres articles, dont les voitures automobiles et les installations techniques qui permettent aux cadres compétents de s'acquitter de leurs tâches avec le plus d'économie et d'efficacité possible; l'entretien de tout le matériel et la fourniture de services connexes.

Un nouveau *Manuel de la gestion du matériel* a été publié au moment de l'intégration des services de soutien administratif. Ce manuel établit les politiques et les directives du soutien matériel de tous les ministères touchés par l'intégration.